



FICHE D'INSCRIPTION 2025 -2026

Prénom :

Nom:

Responsable légal :

E-MAIL :

Téléphone :

Adresse :

Date de naissance :

Droitier ou gaucher :

Taille de tee-shirt de l'école :

offert par l'école

PAIEMENT (sans frais) (cochez la case ci-dessous)

☐ **1 FOIS*** ☐ **3 FOIS*** ☐ **10 FOIS***

**voir conditions générales*

☐ J'autorise «La Drum School 86» à publier sur le site ou le Facebook de l'école les photos des cours, vidéos, master classes et concerts de fin d'année

☐ J'ai lu et accepte les conditions générales de la "Drum School 86"

Comment avez vous connu l'école de musique "Drum School 86" ?

☐ Bouche à oreille ☐ Internet ☐ Pub ☐ Autre (préciser) :

DATE ET SIGNATURE

Professeur : John Meurin
Tél : 07 88 32 10 98
Email : drumschool86@gmail.com

Drum School 86
Rue de la mairie
86800 Savigny Levescault

www.drumschool86.fr

Siret : 94266072100013

CONDITIONS GÉNÉRALES 2025-2026

ABONNEMENT ANNUEL

1 - FORMULES ET TARIFS

- ☐ Cours individuel 30 min : **45 €/mois*** (soit 600 € à l'année)
- ☐ Cours individuel 45 min : **55 €/mois*** (soit 700 € à l'année)
- ☐ Formule découverte 30min (+6 ans) : **100 €** (valable pour 5 cours, prix déduit du forfait annuel soit ex : 600-100€ = 500 € annuel)

***après une 1ère mensualité de 150 € lors de l'inscription, suivi de 10 mensualités (01 octobre au 01 juillet)**

2 - DÉROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu chaque semaine à l'exception des vacances scolaires. L'école garantit ainsi à chaque élève un minimum de 33 cours par an (pour tout élève dont les cours commencent en septembre et finissant en juin).

L'école met à disposition pendant le cours des batteries adaptées à l'âge des élèves adultes ou enfant, ainsi que la sono pour diffuser la musique. L'élève devra avoir ses méthodes et ses baguettes.

3 - PAIEMENT EN 1, 3, 4 OU 10 FOIS SANS FRAIS

Palements acceptés : espèces, chèques, paypal ou virement.

Les élèves ont la possibilité de régler leur année de cours en 1, 3, 4, ou 10 fois sans frais.

Pour bénéficier du mode de paiement en plusieurs fois, l'élève ou son responsable légal doit remplir et remettre à l'école lors de son inscription 3 ou 10 chèques correspondant au montant annuel des cours. Le 4 fois est réservé au règlement par paypal.

Pour le paiement en 3 fois, chaque chèque sera encaissé le 1er Octobre, le 1er Janvier et le 01 Avril.

Pour le paiement en 10 fois, le dépôt se fera le 1er de chaque mois.

Les chèques encaissés ne seront pas remboursés sauf en cas de déménagement, mutation...

4 - ASSIDUITÉ

L'élève est tenu de respecter les jours et les horaires auxquels il est inscrit.

En cas d'absence, l'élève est prié d'avertir son professeur. Aucune absence ne donne lieu à un remboursement et les cours manqués ne pourront pas être rattrapés (sauf certificat médical)

Avertir moins de 2

h avant le cours sera considéré comme une absence (pas de possibilité de décaler d'autres élèves pour éviter un creux.

En cas d'absence du professeur, les cours seront rattrapés.

- ☐ **J'ai lu et accepte les conditions générales de la "Drum School 86"**

DATE ET SIGNATURE